Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, *le 03 janvier 2013 à 20 heures*.

ORDRE DU JOUR

I. <u>SEANCE PUBLIQUE.</u>

- 1. Approbation du procès-verbal du 03 décembre 2012.
- 2. Prestation de serment de Mme Natacha ROSSIGNOL, Présidente C.P.A.S en tant que membre du Collège Communal.
- 3. Déclaration d'apparentement Prise d'acte.
- Délégation Conseil Communal Marchés Publics du service ordinaire Approbation.
- Délégation Conseil Communal Recrutement de personnel communal contractuel – Approbation

FINANCES.

- Budgets communaux ordinaire et extraordinaire 2013 Rapport au budget Annexes – Approbation.
- 7. Fabrique d'Eglise de Tellin Budget 2013 Approbation.
- 8. Prime achat construction amélioration Approbation.

PERSONNEL

8b. Recrutement de un ou deux employé(e)s mi-temps pour le secteur touristique et culturel - Conditions de recrutement

ACTIVITES ECONOMIQUES.

9. Demande de concession au cimetière de Bure (Nouveau) – Approbation.

URBANISME - VOIRIE.

10. Ouverture de voirie à incorporer à la voirie communale dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme – Cession gratuite – Approbation

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de TELLIN, *le 03 janvier 2013 à 20 heures*.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION

- 11.Renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité consécutivement aux élections communales du 14 octobre 2012 Approbation.
- 12.C.C.A. Extrascolaire Désignation de 3 suppléants Approbation.

II. HUIS-CLOS.

12. Personnel enseignant – Désignation à titre temporaire – Ratification (4).

Fait à Tellin, le 20 décembre 2012.

Par le Collège :

La secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE.